

# RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN FR SITUATION AU 22 JUIN 2020

## COMPTES DE L'EXERCICE 2019

La commission financière s'est réunie le 22 juin 2020 en présence de Monsieur Gérard Buchs, syndic, et de Monsieur Georges-Henri Débois, vice-syndic et responsable du dicastère "Finances et impôts" pour passer en revue les comptes de l'exercice 2019 et poser toutes les questions jugées nécessaires. En raison de la situation en lien avec le coronavirus, la séance avec l'organe de révision a dû être annulée. Toutefois, les commentaires de l'organe de révision accompagnés de son rapport et du formulaire de vérification des comptes 2019 ont été remis par courriel aux membres de la commission financière.

Dans son rapport du 16 avril 2020, l'organe de révision confirme que la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes aux principes de la comptabilité publique et recommande leur approbation.

La commission financière relève que la situation financière de la commune est saine et présente un bon résultat. Elle tient à préciser qu'un déficit de **Fr. 72'909.00** avait été prévu au budget 2019. Finalement, c'est un résultat positif de **Fr. 51'610.04** au compte de fonctionnement qui est enregistré. A ce montant, viennent s'ajouter une attribution à une réserve non obligatoire de **Fr. 16'950.00**, une provision pour pertes sur débiteurs de **Fr. 83'000.00** et, pour terminer, une provision de **Fr. 80'000.00** pour la recapitalisation de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, portant le bénéfice réel 2019 à **CHF 231'560.04**.

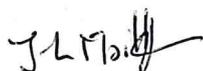
Ce résultat est principalement dû à des montants d'impôts extraordinaires dépassant ce qui avait été budgété.

Toutefois, nous relevons que des prélèvements sur diverses réserves ont été effectués pour un montant total de **Fr. 45'450.55**.

Au 31 décembre 2019, la **fortune** s'élève à **Fr. 1'514'961.19** et le montant des **réserves non obligatoires** à **Fr. 978'879.80**.

La commission financière remercie le conseil communal et la boursière communale pour l'excellente tenue des comptes et recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes de l'exercice annuel 2019 tels qu'ils ont été présentés.

Saint-Martin, le 22 juin 2020



Le président : Jean-Luc Maillard



La secrétaire : Catherine Heimann